

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 8 FÉVRIER 2021 À 18 h 30
VIA ZOOM, YOUTUBE ET PAR TÉLÉPHONE**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Camille Gionet, Mariette Paulin, Yves Roy, Rosaire Labrie, Daniel Mallet et Mario Vienneau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : deux (2) personnes en ligne dont un (1) journaliste, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire, Kevin J. Haché, appelle l'assemblée à l'ordre vers 18 h 31.

2021-25

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2021-26

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2021-27

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Carrière Lambert

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la Carrière Lambert. Adoptée

2021-28

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Carrière Lambert

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la Carrière Lambert. Adoptée

2021-29

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Carrière Lambert

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la Carrière Lambert, et que cet arrêté porte le numéro 365. Adoptée

2021-30

Étude des objections écrites reçues concernant la modification à l'Arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal – Maison au 114, boul. St-Pierre Est

Aucune objection écrite reçue concernant la modification à l'Arrêté sur la sauvegarde du patrimoine municipal pour le retrait de la maison située au 114, boul. St-Pierre Est (NID 20502712).

2021-31

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » - Maison au 114, boul. St-Pierre Est

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » quant au retrait de la liste des maisons patrimoniales celle située sur le terrain portant le NID 20502712. Adoptée

2021-32

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » - Maison au 114, boul. St-Pierre Est

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » quant au retrait de la liste des maisons patrimoniales celle située sur le terrain portant le NID 20502712. Adoptée

2021-33

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » - Maison au 114, boul. St-Pierre Est

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » quant au retrait de la liste des maisons patrimoniales celle située sur le terrain portant le NID 20502712. Adoptée

2021-34

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » - Maison au 114, boul. St-Pierre Est

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté sur la Sauvegarde du patrimoine municipal » quant au retrait de la liste des maisons patrimoniales celle située sur le terrain portant le NID 20502712 et que cet arrêté porte le numéro 366. Adoptée

2021-35

Résolution autorisant la
rédaction et fixant la date de la
réunion de l'arrêté modifiant
l'arrêté de zonage –
Exemptions d'aménagement

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée
par le conseiller Daniel Mallet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a effectué une demande
de modification à l'arrêté de zonage et que cette demande a
pour but de simplifier la réalisation de certains projets
résidentiels accessoires en exemptant certaines constructions
accessoires résidentielles de nécessiter un permis
d'aménagement, ainsi qu'en ajoutant des modalités
administratives de renouvellement et de remboursement ;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi
prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption
d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant
modification de l'arrêté de zonage tel que
recommandé par le CRP;
- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le
compte du Conseil, de donner dans les délais
prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics
conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de
la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au
8 mars 2021 à l'hôtel de ville de Caraquet, N.-B. à
18 h 30, ou à distance dépendant des mesures
sanitaires en place.

Adoptée

2021-36

Résolution autorisant la
rédaction de l'arrêté sur la
construction

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le
conseiller Rosaire Labrie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a l'intention
d'adopter un nouvel arrêté de construction applicable à
l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le CRP a remis son avis écrit en
vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire suivre les
recommandations inscrites à cet avis;

IL EST RÉSOLU QU'un projet d'arrêté soit rédigé à cet
effet en vue d'être adopté. Adoptée

2021-37

Résolution – Recensement
2021

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Camille Gionet;

ATTENDU QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

IL EST RÉSOLU d'appuyer le Recensement 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Adoptée

2021-38

Lecture et adoption des
procès-verbaux

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2021 et celui de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} février 2021. Adoptée

2021-39

Questions non réglées
découlant de ces procès-
verbaux

Le directeur général mentionne qu'une présentation de Valorès aura lieu prochainement, d'abord aux membres du conseil et ensuite pour les citoyens.

2021-40

Exposés des membres du
conseil

Le conseiller Daniel Mallet mentionne que le nouveau programme provincial pour petites entreprises admet seulement celles ayant 2 employés et plus. Il se questionne à savoir si l'AFMNB prévoit faire quelque chose auprès du gouvernement pour les entreprises d'un employé seulement.

2021-41

Correspondance reçue et
envoyée du mois de janvier
2021

Les membres du Conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de janvier 2021.

2021-42

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2021-43

Suivi des dossiers

Plantation d'arbres : Le conseiller Yves Roy croit important qu'une plantation d'arbres soit planifiée prochainement pour remplacer les vieux arbres aux bords de la route au centre-ville. Une rencontre est à prévoir avec le Comité vert.

Consultation publique pour les soins de santé : Le conseiller Yves Roy demande si un mémoire a été rédigé. Le directeur général mentionne que des rencontres ont eu lieu et qu'une ébauche de mémoire sera présentée aux membres du conseil municipal prochainement afin qu'ils puissent apporter leurs recommandations.

2021-44

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public

2021-45

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 01.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE